

COMMUNE DE LAROQUE DE FA

PROCES VERBAL de la séance du Conseil municipal du 16 juin 2016

L'An deux mille seize, le 16 juin à 17 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, de la Commune de LAROQUE DE FA s'est réuni en mairie, sur convocation adressée à ses membres le 9 juin 2016, sous la présidence de Monsieur Raymond SPOLI, Maire.

Présents : ANDRIEU Eric, ASTRUC Claudine, AZEAU Claude, BINAND Stéphane, FABRE Jean-Paul, HERMAND Laurent, NAGEL Robert et SPOLI Raymond.

Absents excusés : WASHINGTON Joséphine, GANIVENQ Maria (procuration à AZEAU Claude)

Secrétaire de séance : ASTRUC Claudine.

0 - Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2016.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil le procès verbal de la séance du 11 avril 2016.

Il revient sur l'ordre du jour n°4 concernant les subventions allouées aux associations et propose au Conseil l'attribution d'une subvention d'un montant de 100 € à l'association SEMIE qui organise le Marathon de Talairan. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2016 est adopté.

- 1 - Projet de périmètre relatif à l'extension de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois - Avis du Conseil -

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que les membres de la CDCI (commission départementale de coopération communale de l'Aude) ont adopté le 30 mars 2016 le projet de schéma de coopération intercommunale qui a prévu la modification du périmètre de la communauté des communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois par extension aux communes de Saint-Couat d'Aude et Roquecourbe.

Monsieur le Préfet demande aux conseillers municipaux de se prononcer par délibération dans un délai de soixante-quinze jours, à compter du 6 juin 2016 sur le projet de périmètre.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE le projet présenté ci-dessus.

- 2 - Transfert de la compétence « Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques » à la Communauté de Communes région Lézignanaise Corbières et Minervois. Avis du Conseil -

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois demande aux conseils municipaux de se prononcer sur le transfert de la compétence « Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques » en lien avec le projet de couverture du territoire en Très Haut Débit auquel elle est associée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le transfert de compétences à la CCRLCM afin qu'elle puisse

inscrire dans ses statuts la compétence « Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ».

- 3 - Admission en non valeur de créances Budget principal et Budget eau-assainissement -

Monsieur le Trésorier informe la commune que les titres émis avant 2012 sont en grande partie prescrits et qu'il y a lieu d'inscrire en non valeur ses impayés qui ne sont pas récupérables.

Le montant de ses dettes s'élève à 516.74 € pour le budget principal et à 1 421.63 € pour le budget eau-assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur demande de la Trésorerie, DECIDE à l'unanimité d'inscrire en non valeur au budget principal la somme de 600 € ainsi qu'au budget eau-assainissement la somme de 1 500 €.

- 4 - Ouverture d'une ligne de trésorerie -

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'enrochement engagés sur le chemin de la station d'épuration, les enrochements du Brel, le pont du Yonnet et la remise en état des chemins ont commencés (travaux subventionnés à 80%). Etant donné que ces subventions ne seront perçues qu'une fois les entreprises payées il y a lieu d'ouvrir une ligne de trésorerie car les fonds libres ne permettront pas d'honorer la totalité des factures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'ouverture d'une ligne de Trésorerie au Crédit Agricole pour un montant total de 65 000 €.

Cet emprunt sera remboursé dès que les subventions seront perçues.

- 5 - Promesse de convention pluriannuelle de pâturage repreneurs FABRE Jean-Paul -

Le Conseil Municipal reçoit Madame Cécile MOULARD et Monsieur Etienne OUVRARD afin qu'ils présentent leur projet d'installation agricole en Ovin viande.

Ce couple, actuellement en pourparler avec Monsieur Jean-Paul FABRE pour l'achat de ses parcelles, souhaiterait s'installer progressivement en ovin viande avec un troupeau de brebis pour atteindre une taille finale maximale de 200 bêtes et ce à partir d'octobre 2017.

Pour concrétiser leur projet ils sollicitent le conseil municipal pour une promesse de convention pluriannuelle de pâturage sur les parcelles communales ainsi que sur les parcelles de l'association foncière pastorale de la Garouille.

Le conseil municipal, ACCEPTE à l'unanimité de signer une convention de 6 ans renouvelable avec les personnes désignées ci-dessus mais émet une réserve sur la parcelle n°520B où se trouve l'épandage ainsi que les parcelles n°521B - 522B - 523B et 1730B pour le futur projet éolien.

Monsieur FABRE Jean-Paul informe le Conseil Municipal qu'il fait don à la Commune des parcelles qu'il lui avait achetée (parcelles n° 266B et 268B).

- 6 - QUESTIONS DIVERSES -

➤ Suite à l'arrêt maladie d'un mois de Mme VERDIN Elisabeth (secrétaire), Monsieur le Maire propose de la remplacer du 20 juin au 15 juillet 2016 par Mme QUINET Marjorie qui sera rémunérée au même grade que Mme VERDIN.

➤ Après avoir étudié les bilans de consommation électrique de 2014 et 2015 et afin de réduire les dépenses pour ce poste, Monsieur le Maire propose de baisser la puissance de certains compteurs, de supprimer celui route de Massac ainsi que les lampes qui éclairent les rochers.

➤ Concernant le projet de structure avec panneaux photovoltaïques de réhabilitation du terrain des encombrants, Monsieur BINAND Stéphane propose que dans cette structure soient recyclés

les boues de la station d'épuration ainsi que les déchets verts de la déchetterie afin d'en produire du compost qui serait ensuite vendu. La commune se renseignera auprès de la chambre d'agriculture pour la réalisation de ce projet.

➤ Madame Claudine ASTRUC ayant assisté à la réunion du syndicat du bassin de l'Orbieu informe le Conseil du projet de fusion entre le syndicat du bassin de l'Orbieu et le syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique du bassin des Jourres et du Lirou à compter du 1^{er} janvier 2017. La commune devant se prononcer, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

➤ Modification des statuts du syndicat intercommunal pour le collège de Couiza : baisse du nombre de délégués titulaires et suppléants. Anciennement 2 délégués, nouvellement 1 délégué par commune membre. APPROBATION à l'unanimité du Conseil Municipal.

➤ Monsieur le Maire fait part au conseil d'une réclamation de Monsieur BAIN concernant la redevance des ordures ménagères ainsi que les bacs d'enlèvement. Marjorie CEPEDA qui gère ce service à la communauté de communes faisant suite à cette réclamation demande à ce que ces bacs soient sur le domaine public. Après étude, le conseil municipal décide de remonter les bacs en haut du chemin.

➤ Le recensement des habitants ayant lieu du 19 janvier au 18 février 2017, il y a lieu de nommer un coordinateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de nommer Mme Elisabeth VERDIN (secrétaire) comme coordinateur communal.

➤ La Préfecture informe que Monsieur Julien MANTENANT est autorisé à procéder à une opération de sondage sur le site archéologique Borde Petite à Laroque de Fa. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une prospection thématique 2016 validé « Activité minière et dynamiques de peuplement dans les montagnes métallifères du Languedoc occidental entre Protohistoire récente et Antiquité ».

➤ Les boues de la station d'épuration devant être enlevées environ tous les 15 jours et la commune ne possédant pas de véhicule approprié, il est envisagé l'achat d'un tracteur. Le conseil se renseignera des tarifs pour cette future acquisition.

➤ Monsieur Eric Andrieu fait part au Conseil de l'annulation de l'Assemblée générale de l'ACCA qui devait se tenir le 21 mai 2016. Suite à une annulation, c'est la Préfecture qui prend le relai et une nouvelle assemblée générale est donc prévue pour le 25 juin.

Monsieur ANDRIEU se propose pour représenter la mairie au vote lors de cette assemblée.

Monsieur le Maire défend la neutralité de la commune pour un problème interne à l'ACCA « les vacants communaux appartiennent à tout le monde ».

La discussion s'engage et le conseil décide de passer au vote.

6 voix POUR : AZEAU Claude, FABRE Jean-Paul, HERMAND Laurent, NAGEL Robert et GANIVENQ Maria (procuration), Eric ANDRIEU.

3 ABSTENTIONS : Raymond SPOLI, Claudine AZEAU et Stéphane BINAND.

Le Conseil Municipal ACCEPTE à la majorité des voix de nommer Monsieur Eric ANDRIEU pour représenter la mairie lors de l'Assemblée Générale.

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire,

Raymond SPOLI.